

# **ABD IMMOBILIER**

## **HONORAIRES AGENCE**

### **HONORAIRES POUR LA TRANSACTION**

#### **MAISONS –PAVILLONS-APPARTEMENTS-TERRAINS A BÂTIR- MURS COMMERCIAUX**

- De 0 à 80.000 € = 8 % TTC
- De 100.001 € à 150.000 € = 7 % TTC
- De 150.001 € à 190.000 € = 6 % TTC
- De 190.001 € et plus = 4,5 % TTC
- GARAGES ET PARKINGS : honoraire forfaitaire de 1.000 euros TTC.
- ESTIMATION : 80 euros ttc

### **LES HONORAIRES POUR LA LOCATION**

#### **Tarif pour le locataire**

- Logement jusqu'à 39 m2 : 8 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- Logement De 40 à 60 m2 : 7 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- Logement De 61 à 89 m2 : 6 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- + de 90 m2 : 5 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux

#### **Tarif pour le propriétaire**

- Logement jusqu'à 39 m2 : 8 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- Logement De 40 à 60 m2 : 7 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- Logement De 61 à 89 m2 : 6 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux
- Logement de + de 90 m2 : 5 euros par m2 : + 3 euros par m2 pour l'état des lieux

L'état des lieux n'est exigible qu'à sa réalisation.

## **GESTION LOCATIVE**

- Honoraires facturés à 6 % sur le loyer charges comprises.
- Garantie des loyers impayés : 2,9 % sur la base du quittancement.

Taux de la TVA en vigueur : 20% .